

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150611-2015_B251-DE
Date de télétransmission : 17/06/2015
Date de réception préfecture : 17/06/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 JUIN 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B251

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - Réhabilitation du Pôle d'activités d'Aix-en-Provence – Approbation du programme des travaux pour l'aménagement de la rue Georges Claude

Le 11 juin 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Château de Cadarache (Saint-Paul-lez-Durance), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 5 juin 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier - JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues - LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron - TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue, donne pouvoir à MALLIE Richard – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil, donne pouvoir à LEGIER Michel

Excusé(e)s :

BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

05_1_02

BUREAU DU 11 JUIN 2015

Rapporteur : Roger PELLENC

Politique publique : Développement économique et emploi

Thématique : Zones d'activités

Objet : Réhabilitation du Pôle d'activités d'Aix-en-Provence – Approbation du programme des travaux pour l'aménagement de la rue Georges Claude

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa compétence gestion et entretien des Zones d'activités, la Communauté du Pays d'Aix souhaite poursuivre le processus de requalification du Pôle d'activités d'Aix-en-Provence avec la réhabilitation complète de la rue du Georges Claude. Il est proposé aujourd'hui de valider le programme de travaux de cette opération.

Exposé des motifs :

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, la Communauté du Pays d'Aix souhaite poursuivre le processus de remise en valeur du Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence.

La Zone Industrielle historique des Milles représente le cœur du Pôle d'activités. Toutefois, ses voiries sont vieillissantes et ne répondent plus aux nouvelles réglementations en terme d'aménagement de voiries. Il est donc envisagé la requalification totale de la rue Georges Claude dans un premier temps, avant d'initier de futurs travaux sur les rues adjacentes.

En 2014, une étude de faisabilité a été réalisée afin de fixer les objectifs d'amélioration de la circulation des piétons, des véhicules et des cycles au droit de cette rue, en intégrant les réflexions de fonctionnement du secteur. Ce réaménagement a été présenté, à plusieurs reprises, à l'ensemble de riverains de la rue qui ont validés les travaux envisagés.

Cette étude a permis d'aboutir à la proposition d'un programme de travaux, qui s'établit comme suit :

- Voirie : modification du profil en travers de la voie avec une réduction de la plateforme à 6,50m (2x 3,25 m), création d'un plateau traversant en entrée de rue pour ralentir les véhicules, signalisation horizontale et verticale,
- Trottoirs : modification des trottoirs avec un élargissement à 2,00 m pour favoriser le passage des personnes à mobilité réduite. Les trottoirs seront protégés du stationnement anarchique par la mise en place d'espaces verts ou de stationnement réglementés,
- Bandes cyclables : deux bandes cyclables seront intégrées dans la voirie et permettront la circulation des cycles en toute sécurité, conformément au Schéma Directeur Vélo de la Ville d'Aix-en-Provence,
- Stationnements : quelques poches de stationnements longitudinaux seront créées sur l'ensemble du linéaire de la voirie (24 places au total),
- Éclairage Public : changement de l'ensemble du réseau existant (fourreaux, câbles, candélabres...).

Le coût des travaux est estimé à 1 050 000€ HT, soit 1 260 000 € TTC.

Le coût prévisionnel de l'opération, comprenant les études et les travaux, s'élève à 1 150 000€ HT, soit 1 380 000 € TTC dont 1 260 000€ € TTC pour la partie travaux.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2013_A225 du Conseil communautaire du 19 décembre 2013 approuvant la création de l'autorisation de programme pour les travaux de la rue Georges Claude pour un montant de 2 M€ ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver les programmes des opérations d'un montant global n'excédant pas 1.500.000 € HT pour celles des opérations nécessitant une approbation formelle du programme en vertu des dispositions légales et réglementaires ;

VU l'avis de la Commission Développement Économique et Emploi en date du 28 mai 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le programme de travaux de cette opération pour un montant de 1 380 000€ TTC, dont 1 260 000 € TTC de travaux ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer les différentes pièces afférentes à ce dossier ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget de la Communauté du Pays d'Aix du service 3C, fonction 90, opération 305 - 8, qui présentent les disponibilités nécessaires.

PLAN DE SITUATION DE LA RUE GEORGES CLAUDE



2015_B251

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - Réhabilitation du Pôle d'activités d'Aix-en-Provence – Approbation du programme des travaux pour l'aménagement de la rue Georges Claude

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014 modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

16 JUIN 2015